



## Synthèse de l'activité 2014 du département Etudes et Conseils

### Le département Etudes et Conseils

Le rôle du département Etudes et conseils est d'être au contact du terrain, en lien avec les porteurs de projets et leurs architectes. Il s'agit d'une action d'évaluation, de proposition, de conseil, d'avis d'opportunité. Le département a la double particularité d'agir auprès des porteurs de projets de cinémas ancrés dans un territoire local et d'avoir la connaissance de réalisations dans toute la France. Elle est donc sur un double niveau de compétence, à la fois locale (contraintes des cinémas des villes petites et moyennes) et « centre-ressources » au niveau national (multiples configurations et situations géographiques).

### L'évolution du parc de salles en 2014

En 2014, le parc français de salles comprend 1 588 établissements de un à trois écrans, soit 72% des établissements, et 1 350 établissements situés dans des communes de moins de 20 000 habitants, soit 66% de l'ensemble. Ces salles de proximité rencontrent des difficultés particulières au regard de leur nécessaire adaptation aux normes techniques et aux exigences de confort des spectateurs, compte tenu de la concurrence d'établissements neufs ou récemment rénovés. Les travaux nécessaires de mise en accessibilité conformément à la loi de 2005 et l'application de la réglementation thermique (RT 2012) conduisent les exploitants de toutes catégories à conduire des opérations de restructuration globale. L'année 2014 a poursuivi le cycle d'investissement entamé à la suite de la numérisation du parc de salles.

De ce fait, l'ADRC est intervenue à de nombreuses reprises pour des interventions en matière architecturale, à la demande d'exploitants, quel que soit le mode de gestion (exploitants privés, associations, salles gérées par les municipalités). Ces actions de conseils correspondent à des unités urbaines de toutes tailles, depuis les grandes agglomérations avec des salles spécifiquement Art et Essai jusqu'aux territoires ruraux, où l'existence d'équipements culturels à vocation large reste nécessaire à la dynamique locale.

Pour tous ces exploitants, le département Etudes de l'ADRC est le seul organisme offrant un conseil et un accompagnement dans les domaines architecturaux, urbains et économiques dans une optique d'aménagement culturel du territoire.

**Les projets de création ou de rénovation** suivis en 2014 relèvent de diverses problématiques :

- projets urbains dans les métropoles ou capitales régionales (Aubenas, Amiens, etc.)
- activités cinématographiques de villes de banlieue (Verrières-le-Buisson, Colomiers, Templeuve, etc.)
- salles de proximité avec créations ou transferts d'établissements (Isle-sur-la-Sorgue, Pont-L'Abbé, Saint-Pol-sur-Ternoise, etc.) et de restructuration (Autun, Caudebec-en-Caux, Villard-sur-Boège, etc.).



Cinos (Berck sur mer)

Le Select (Antony)





## Synthèse de l'activité 2014 du département Etudes et Conseils

En 2014, le département Etudes est intervenu dans **36 communes** suivant plusieurs niveaux d'interventions :

- **Rapports d'expertise après intervention sur site**, consistant en une visite de l'établissement afin d'établir un diagnostic architectural complet des salles existantes et une analyse de la faisabilité du projet envisagé, avec l'élaboration d'un rapport intégrant un avis d'opportunité ;

Commune	Etablissement	Nature projet
AIGUILLON-SUR-MER	Le Goëland	Réhabilitation
AMIENS	Ciné Saint-Leu	Extension
AUTUN	Arletty	Rénovation + Extension
LE CANNET	Création	Création
CAUDEBEC-EN-CAUX	Le Paris	Rénovation
CHÂTEAULIN	Agora	Rénovation
DOUAI	Hippodrome	Rénovation
FOURMIES	Sun 7 Ciné	Transfert + Extension
ST-POL-SUR-TERNOISE	Le Régency	Transfert + Création
TEMPLEUVE	Olympia / Modern	Rénovation

- **Missions d'assistance pluriannuelle à projet**, pour laquelle le département Etudes établit des pré-études de faisabilité et accompagne le porteur du projet dans le temps. Les études portent sur le site, la faisabilité de l'opération, l'élaboration du programme, l'estimation financière et le choix des maîtres d'œuvre. Ces missions d'assistance sont réservées aux adhérents.

Commune	Etablissement	Nature projet
AUBENAS	Navire / Palace	Transfert
BAYONNE	L'Autre Cinéma	Extension
COLOMIERS	Le Central	Transfert + Extension
EQUEURDEVILLE	Palace	Extension
FITZ-JAMES	Création	Création
HÉNIN-BEAUMONT	Espace Lumière	Relance de l'exploitation
ISLE-SUR-LA-SORGUE	Création	Création
LECCI	Création	Création
PONT-L'ABBÉ	Création	Création
VERRIÈRES-LE-BUISSON	Le Colombier	Extension
VILLARD-SUR-BOËGE	La Trace	Reconstruction

- **Etudes de projets sur plan** : Le département Etudes a étudié le projet particulier de la transformation d'un point de tournée à ST-POURCAIN-SUR-SIOULE en salle fixe.

L'année 2014 a permis l'ouverture d'établissements de qualité, projets pour lesquels des missions de conseil importantes, souvent sur plusieurs années, avaient été mises en œuvre à Antony, Berck-sur-Mer, Saint-Michel-sur-Orge ou Sarrebourg. Ces réalisations ont donné lieu à des réalisations de reportages photographiques. Ces projets participent souvent d'une centralité urbaine servant l'attractivité des cinémas (Amiens, Aubenas, Bayonne) tout en confortant une offre de diversité. La création d'écrans supplémentaires répondant à la concentration du parc et à la politique des distributeurs est souvent le départ des projets.

Les architectes de l'Agence ont participé à plusieurs réunions avec le service de l'exploitation du CNC et formulé des avis sur différents projets soumis à la commission d'aide sélective à la création et à la modernisation des salles (Albert, Bayonne, Bourganeuf, Equeurdreville, Marseille (Théâtre Gyptis), Mourenx, Pauillac, Serignan, Villard, Lyon (La Fourmi), Ars-sur-Moselle, Bastia, Bourg-Saint-Maurice et Verdun).

Il est à noter que le département Etudes a été mobilisé au 1<sup>er</sup> semestre 2014, dans la recherche et l'aménagement des nouveaux locaux de l'Adrc, avant son déménagement dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.



## Synthèse de l'activité 2014 du département Etudes et Conseils

### Centre-Ressources

- Le département Etudes édite chaque année, la « **Cartographie des établissements cinématographiques actifs** », atlas géographique (par régions et départements) établi à partir des données du CNC. Il a été adressé à la Direction du Cinéma du CNC et aux conseillers cinéma des DRAC.
- Guide méthodologique « **Créer ou rénover une salle de cinéma** », toujours sollicité par les porteurs de projets.
- **Fonds photographique** : 30 000 diapositives correspondant à 217 établissements dans le cadre de projets suivis par l'agence depuis 1983 ou aidés par le CNC. Ces exemples de qualité permettent d'alimenter la réflexion des porteurs de projets. En 2014, trois reportages correspondant à des interventions du département Etudes ont été réalisés : Antony, Berck-sur-Mer, Sarrebourg. Certaines photographies du fonds ont été utilisées : par l'Afcae (plaquette de présentation), le CNC (pour leur stand au congrès de la FNCF) et par Claude Forest, enseignant-chercheur pour l'ouvrage « *La vie des salles de cinéma* », ed. Sorbonne Nouvelle.

## ACCESSIBILITÉ

Depuis le mois de mai 2013, le responsable du département Etudes participe en tant qu'expert aux travaux du groupe « Accessibilité » mis en place par le CNC. Ce groupe sous la présidence de Valérie LEPINE-KARNIK puis de Lionel BERTINET, directeurs-adjoints du CNC, réunit l'ensemble des acteurs : la FNCF, les organisations de distributeurs, l'ADRC, la DMA, le Ministère de la CULTURE, la ville de PARIS, les associations de Personnes Handicapées (APF, UNISDA, CFPSAA, UNAPEI) et différents services du CNC.

Nous avons mené une étroite collaboration avec Nicole DELAUNAY chargée de mission « Accessibilité » du CNC. Au sein du groupe, le département Etudes en fonction de son expérience, a apporté des exemples d'interprétation de la réglementation posant problème pour les cinémas. Les points de difficultés repérés ont été ceux-ci : gradinage, sas, sanitaires, luminance.

### Poursuite des travaux en 2014

Les travaux du groupe de travail ont permis d'adresser une contribution à la DMA. Ces recommandations ont été reprises dans les conclusions de la Concertation Nationale remises au 1<sup>er</sup> Ministre par Mme Campion, sénatrice de l'Essonne pour son chapitre « ajustement réglementaire ». Différentes réunions avec la DGCA (direction de la création artistique) se sont déroulées afin de produire un arrêté commun « cinéma - spectacle vivant » pour les établissements avec prestations visuelles et sonores. Cet arrêté donnera obligation de disposer des matériels assurant l'accessibilité sensorielle (renforcement sonore, sous-titrage SME, audio-description). Des réunions informelles avec des architectes « de cinéma » se sont déroulées à l'ADRC pour prendre en compte leurs expériences dans la rédaction des futurs textes.

Au mois de septembre 2014, l'ordonnance mettant en place les ADAP (agenda d'accessibilité programmée) a été publiée. L'arrêté spécifique aux établissements existants est paru le 8 décembre 2014, donnant satisfaction à nos demandes pour faire échapper les circulations des gradins aux règles des escaliers. D'autres assouplissements ont été intégrés dans cette nouvelle réglementation des cinémas existants.

Le responsable du département Etudes est intervenu en juin 2014 dans une journée d'information « Accessibilité des salles » organisée en Picardie par l'ACAP et en septembre 2014 dans une table ronde « Accessibilité des salles et des films » organisée par Cinémas 93 à Bobigny.



## Synthèse de l'activité 2014 du département Etudes et Conseils

### Accès aux œuvres

De façon précurseuse, l'ADRC a mis en place un dispositif de repérage systématique des informations d'accessibilité sur les films pour lesquels elle intervient. Ce relevé permet une statistique fiable sur l'échantillon des films mis en circulation par l'ADRC. Cette analyse statistique est opérée tous les deux mois, présentée et diffusée auprès du groupe *Accessibilité* dans un document qui récapitule les différentes actions de l'ADRC (études, patrimoine, diffusion) pour cette problématique.

Ce document est disponible sur le site de l'ADRC. Seuls 35 % des films mis en circulation par l'Adrc sont accessibles. De plus, si les films à diffusion importante sont majoritairement accessibles (80 %), les films à diffusion moyenne ou restreinte sont faiblement accessibles (20%). Par ce repérage statistique, on constate une fracture culturelle, avec seulement un quart des films art et essai accessibles. Cela tient au volontarisme des distributeurs car si la loi de 2005 donne des obligations explicites aux exploitants d'ERP, en ce qui concerne les contenus ou les prestations offertes au public, l'obligation n'est qu'implicite.

### Documents d'accompagnement

Le responsable du département Etudes participe à la rédaction des outils destinés à accompagner les exploitants et les professionnels pour la mise en œuvre de l'accessibilité universelle.

- Co-Rédaction avec Gilbert LONG, architecte, du VADE-MECUM de la FNCF, « Accessibilité des salles de cinéma » disponible sur le site de la Fédération depuis le mois de mars 2014,
- Rédaction du chapitre « cadre bâti » du guide « Cinéma et Accessibilité » et sera publié par le Ministère de la Culture et le CNC. Ce guide s'adressera à différents secteurs de la filière.

« Etat des lieux – Financement » : le CNC a procédé en 2014 à une enquête auprès des salles permettant d'évaluer l'état des lieux d'accessibilité des cinémas. L'échantillon analysé est significatif avec 919 établissements (48 % du parc) et 3 583 écrans (67 % du parc). L'enveloppe de mise en accessibilité du parc de salles a été évaluée par le CNC à 200 M€.

---

### Révision Normes Afnor

Le responsable du département Etudes a participé aux réunions de la commission « cinématographie » de l'Afnor en vue de la révision des normes cinématographiques : NF S 27001 (caractéristiques dimensionnelles) et NF S 27100 (projection numérique). Ces réunions entamées en juillet 2012 ont menées à la publication des nouvelles normes avec une mise en application au 1<sup>er</sup> octobre 2014.

### Formation

Le responsable du département Etudes est intervenu pour les formations organisées par la Fémis pour les étudiants de la filière Distribution-Exploitation. Pour la formation continue (Directeur d'exploitation), sur les normes à respecter, l'accessibilité des salles de cinéma et la diversité des expressions architecturales. Pour la formation initiale, au mois de juin avec notamment une journée de visites de cinémas sur l'agglomération de Lille en collaboration avec Philippe Tavernier, conseiller-cinéma de la DRAC Nord Pas de Calais.